

## Les personnes ayant un droit de séjour en Belgique coincées à Gaza n'ont aucune perspective d'évacuation | Myria demande de faciliter leur évacuation aussi

La guerre entre Israël et le Hamas prélève un très lourd tribut humain et humanitaire. Myria souhaite d'urgence attirer l'attention sur certaines questions concernant des Palestiniens en Belgique ou des personnes ayant des liens avec notre pays qui se trouvent dans la région du conflit. Myria reçoit de nombreux signalements de personnes liées d'une manière ou d'une autre à la Belgique, qui sont coincées dans des circonstances extrêmement menaçantes à Gaza. Il s'agit de personnes ayant un droit de séjour en Belgique et qui s'y trouvent, ou de Palestiniens et de Belges qui se font de graves soucis pour leur famille là-bas.

### Aucune assistance pour les non-Belges détenteurs d'un droit de séjour, coincés à Gaza

La situation sur le terrain est particulièrement chaotique. Dans ces circonstances, les autorités belges dans la région s'efforcent de permettre aux Belges et à leurs familles qui sont coincés de franchir le poste frontière de Rafah afin de quitter la bande de Gaza. Le code consulaire en définit le cadre et les bénéficiaires. Cependant, cette assistance n'est pas légalement prévue pour les non-Belges qui vivent en Belgique et ont le droit d'y séjourner, mais qui se trouvent sur place. Pour ce groupe, il n'y a pour l'instant strictement aucune perspective d'évacuation.

Myria est en contact avec plusieurs personnes qui s'étaient rendues brièvement à Gaza pour diverses raisons et qui sont maintenant bloquées dans des conditions extrêmement dangereuses, séparées de leur famille en Belgique. Myria demande donc que l'évacuation soit également possible et facilitée pour les personnes qui ont un droit de séjour en Belgique ou un visa pour celle-ci.

Dans ce cadre, Myria demande également aux autorités belges de communiquer plus clairement à ce sujet. [L'exemple néerlandais](#) peut être une source d'inspiration.

### Introduction et traitement des demandes de visa de personnes à Gaza

Les Palestiniens qui résident à Gaza et qui ont un membre de famille en Belgique ne peuvent aujourd'hui pas introduire de demande de visa sur place auprès du prestataire de services du poste diplomatique belge. Ce bureau est en effet fermé. Dans cette situation, une présentation en personne n'est pas possible et, si certains membres de famille peuvent introduire une demande à distance (par e-mail) au poste diplomatique à Jérusalem (voir [site web de l'Office des étrangers](#)), seule la pratique dira si cela se déroule sans encombre. De plus, cette possibilité n'est actuellement pas autorisée pour les demandes de visa humanitaires, ce qui laisse ces personnes sans moyen d'introduire celles-ci.

L'Office des étrangers a, depuis la récente escalade, traité prioritairement les demandes (pendantes) de visa humanitaire et de regroupement familial de personnes originaires de Gaza. Attention, un traitement prioritaire n'est pas synonyme de traitement plus favorable. Myria recommande de tenir compte de ce contexte humanitaire lors du traitement des demandes. Et même après une décision positive, il n'y a actuellement aucune solution pour que les membres de la famille puissent quitter Gaza et se voient délivrer les visas.

## Demandes d'asile de Palestiniens en Belgique : certaines décisions sont gelées

Les Palestiniens constituent un groupe particulier dans le droit des réfugiés. Il s'agit également d'une nationalité importante parmi les demandeurs de protection internationale en Belgique, la troisième en 2022 et 2023 (jusqu'en septembre) après les Syriens et les Afghans. Le [Commissaire général aux réfugiés et aux apatrides a communiqué](#) que le traitement des dossiers palestiniens se poursuit mais que certaines décisions (négatives) sont gelées jusqu'à ce que l'autorité d'asile dispose « d'informations objectives suffisantes pour évaluer avec précision la situation en matière de sécurité dans les Territoires palestiniens ».

Avant même la grave escalade actuelle de la situation, [le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés a publié une analyse et des recommandations sur le traitement des demandes d'asile de personnes d'origine palestinienne](#) afin d'aider les autorités belges à mener et à développer une politique de protection. Il y était question de l'évaluation de la situation générale en matière de sécurité qui rendait le retour à Gaza particulièrement difficile, et il recommandait, même à l'époque et sous certaines conditions, une large application du statut de réfugié plutôt que de la protection subsidiaire (§36-39).

Myria appelle à ce que les dossiers des Palestiniens de Gaza soient traités rapidement sur base d'une politique de protection solide et correcte. Ainsi, l'incertitude pour les personnes concernées dans le contexte actuel ne sera pas inutilement renforcée et prolongée. Il est également clair pour tout le monde qu'on ne peut pas actuellement demander aux Palestiniens de Gaza de retourner sur place. En outre, nous devons garder à l'esprit qu'une longue période de traitement a un impact sur l'accueil.

Les demandes d'asile sont déposées aujourd'hui en Belgique dans [le contexte d'une crise grave et persistante de l'accueil](#). Les demandeurs palestiniens en sont aussi victimes. Les hommes célibataires qui demandent l'asile se voient refuser des places d'accueil en Belgique depuis un certain temps. Cette situation empêche les personnes concernées, non seulement de pourvoir à leurs besoins les plus essentiels, mais les prive aussi d'assistance dans les circonstances difficiles dans lesquelles elles se trouvent. Myria demande une fois de plus au gouvernement de respecter ses obligations (internationales) et de fournir un accueil à tous les demandeurs d'asile.

Enfin, le nombre élevé de victimes à Gaza signifie aussi que des familles entières sont décimées. Myria appelle donc à un soutien psychologique renforcé pour les personnes originaires de la région.

### CONTACT PRESSE

**Joris Delporte** • 0468 01 65 45 • [joris.delporte@myria.be](mailto:joris.delporte@myria.be)

**Mathilde de Kerchove** • 0473 41 55 10 • [mathilde.dekerchove@myria.be](mailto:mathilde.dekerchove@myria.be)